



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Lundi 30 mai 2011** à 20 h 45 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	24/05/2011
Affichage	24/05/2011

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno
BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia

THEME : PATRIMOINE 2

OBJET : CONVENTION ENTRE LA
VILLE DE BRIANÇON ET VISA
TREKKING

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale,
BOVETTO Fanny, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM
Richard, ROUBAUD Sabin,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Yvon AIGUIER

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire, il est proposé la reconduction du partenariat entre la Ville de Briançon via sa direction du Patrimoine et VISA TREKKING pour la mise en place de circuits de découverte du patrimoine fortifié briançonnais.

Pour la période estivale 2011, deux circuits sont proposés au public visiteur :

- La barrière fortifiée du 18^e siècle et le Fort des Têtes
- Le patrimoine fortifié des 19^e et 20^e siècles et le patrimoine naturel.

La commission Culture/Patrimoine/Tourisme ayant été saisie du projet dans sa séance du 9 mai 2011, la convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette proposition.
- D'autoriser le Service du Patrimoine à appliquer les tarifs à partir du 1er juillet 2011.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-jointe, le ou les éventuels avenants à ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

 Le Maire
Gérard FROMM


TRANSMIS LE 1 - JUIN 2011

PUBLIÉ LE 1 - JUIN 2011

NOTIFIÉ LE

CONVENTION

Entre

La Ville de Briançon,
représentée par son maire en exercice,
Monsieur Gérard FROMM,

d'une part,

et

Bureau Montagne VISA TREKKING, regroupement d'Accompagnateurs (trices) en montagne,
représenté par son gérant,
Monsieur Christian AUBERT,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article I : Objet

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, il est prévu pour la période estivale 2011, la mise en place de deux circuits de découverte du patrimoine fortifié :

- Barrière fortifiée du 18^e siècle et fort des Têtes
- Patrimoine fortifié des 19^e et 20^e siècles et patrimoine naturel

Les objectifs principaux sont :

- de permettre une activité de découverte du patrimoine culturel et patrimoine naturel,
- d'offrir une prestation originale autour du patrimoine fortifié et des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- de diversifier les activités estivales
- de sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine militaire.

Article II : Modalités

Circuit n° 1 : Barrière fortifiée du 18e siècle et fort des Têtes
les 7 et 19 juillet, 4 et 18 août

Les guides-conférenciers du service du Patrimoine et les accompagnateurs en montagne de VISA TREKKING proposent des journées de randonnée pédestre à la découverte du patrimoine fortifié et du patrimoine naturel.

Au départ du champ de tir n° 1 du fort des Têtes, au-dessus du hameau de Fontchristiane, ils présenteront les fortifications du 18e siècle inscrites sur la liste du Patrimoine Mondial : le fort des Salettes, la Communication Y, le fort du Randouillet, le fort Dauphin et visiteront le fort des Têtes. La balade en forêt permettra également de découvrir toute la richesse et la variété de la faune et de la flore du vallon de Fontchristiane.

Accessible aux enfants à partir de 8 ans.

Départ à 10 h, retour à 16 h

Prise en charge du public par les guides-conférenciers et les accompagnateurs de Visa Trekking sur le champ de tir n° 1 du fort des Têtes.



**Circuit n° 2 : Patrimoine fortifié du 19^e et 20^e siècles et patrimoine naturel
les jeudis 14 et 28 juillet, 11 et 25 août**

Les guides-conférenciers du service du Patrimoine et les accompagnateurs en montagne du bureau montagne VISA TREKKING proposent des journées de randonnée pédestre à la découverte du patrimoine fortifié et du patrimoine naturel. Au départ du télémix des Chalmettes à Montgenèvre, ils feront découvrir le site fortifié des Gondrans qui, sur un déploiement de 2 km et à une altitude de 2450 m, concentre la plus grande densité de fortifications du Briançonnais construites entre 1873 et 1939. La balade à partir de l'arrivée du télémix des Chalmettes permettra également de découvrir toute la richesse et la variété de la faune et de la flore alpestres des sources de la Durance.

Accessible aux enfants accompagnés à partir de 8 ans.

Départ à 9 h 30, retour à 16 h 30.

Prise en charge du public par les guides-conférenciers et les accompagnateurs de Visa Trekking à Montgenèvre au télémix des Chalmettes.

Article II : Modalités

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage à assurer :

- l'encadrement par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING équipé d'une radio HF reliée directement au secours en montagne jusqu'à 24 personnes et deux accompagnateurs en montagne (AEM) au-delà de 24 personnes.

Le tarif public se décompose comme suit :

Tarif : adulte : 25 € - enfant (8/12 ans) : 20 €

- 20% carte d'hôte Briançon : 20 € / enfant 16 €

- 20% carte Pass-Partout* : 20 € (40 U) / enfant 16 € (32 U)

*tarif disponible uniquement à la boutique Cycles & Ski

Pour le circuit n°2 : les participants devront se présenter munis de leur titre de transport pour le télémix acheté auparavant à l'Espace Partenaire de Montgenèvre.

Tarif : 7 € (15 à 59 ans) et 5 € (enfants 8/14 ans et seniors plus de 60 ans).

La vente au public des prestations a lieu dans deux lieux :

- A la boutique Cycle & ski jusqu'à la veille 19h ;
- Au service du patrimoine jusqu'à la veille 17h.

Article III : Mises à disposition

La Ville de Briançon met à disposition un guide-conférencier pour la durée des visites. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon Ville d'art et d'histoire. Cette prestation se fera sous la forme d'interventions ponctuelles pendant le circuit et en alternance avec les interventions de l'accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING sur les différentes facettes du patrimoine naturel.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité relatives aux bâtiments classés et à souscrire pour la durée de ses interventions à Briançon une assurance responsabilité civile.

Article IV : Dispositions financières

Circuit n° 1 :

La part retenue de la Ville de Briançon, service du patrimoine, pour la prestation du guide conférencier s'élève à 50% des encaissements.

Sur présentation d'une facture établie par le Bureau Montagne VISA TREKKING, toutes les fins de mois, la Ville de Briançon versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, la somme correspondant à 50 % des encaissements réalisés au service du patrimoine. La Ville de Briançon facturera également au Bureau Montagne VISA TREKKING la somme correspondant à 50 % des encaissements réalisés à la boutique Cycles & Ski.

Circuit n° 2

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage à acheter à la ville de Briançon la prestation du guide conférencier au tarif de 177 € pour le circuit n° 2.

La ville de Briançon facturera chaque mois au Bureau Montagne VISA TREKKING la somme de 177 € par prestation.

Le bureau Montagne VISA TREKKING facturera toutes les fins de mois à la ville de Briançon la somme correspondant aux encaissements réalisés au service du patrimoine.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage à prendre en charge les frais de remontée mécanique pour le guide-conférencier engagé sur le circuit n° 2.

Fait à Briançon, le
(en quatre exemplaires originaux)

Le Gérant de VISA TREKKING

Le Maire de Briançon

Christian AUBERT

Gérard FROMM

